

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

Après l'armistice

Quatre ans et demi ont déjà passé depuis le jour où le peuple de bandits, par la volonté de son impérial cabotin, nous tomba dessus dans l'espoir de s'enrichir de nos dépouilles : l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et toutes les colonies françaises devaient y passer pour aller augmenter le patrimoine colonial allemand; en France, dans notre chère France même, plusieurs départements étaient convoités, nous étions menacés d'un démembrement qui aurait fait de nous un petit état de rien du tout et un peuple d'esclaves.

Surpris par l'attaque, les premiers jours nous nous défendîmes comme nous le pûmes, puis grâce à la savante retraite de Joffre nous arrivâmes sur la Marne où il ordonna la fameuse attaque : vaincre ou mourir sur place sans céder un pouce de terrain qui décida du recul de l'armée ennemie et de la victoire que Foch vient de remporter avec le concours des Alliés.

Si nous avions eu à cette époque les canons, les munitions, les mitrailleuses, les avions et le matériel que nous aurions dû avoir, l'ennemi, pourchassé, n'aurait pu se tenir dans les tranchées et nous l'aurions reconduit chez lui aussi vite qu'il était venu, malheureusement nous étions démunis de tout et il fallut tout improviser et tout organiser. Il faudra bien qu'un jour ou l'autre on rende justice au ministre Millerand qui assumait la lourde charge de ministre de la Guerre et s'en acquitta avec dévouement et intelligence.

Pendant cette stabilisation dans les tranchées qui permettait d'enlever la victoire, grâce aux concours qui venaient à nous de tous côtés parce qu'on savait que nous n'avions pas voulu et cherché cette guerre, parce qu'on savait que nous luttons pour le droit et l'humanité, qu'avons-nous fait ici en Tunisie, qu'avons-nous préparé pour l'après-guerre? Sans crainte d'aucun démenti on peut bien dire : rien, rien et rien.

Nous avons vécu, un point c'est tout. C'est déjà quelque chose assurément, mais est-ce suffisant?

Nos gouvernants se sont dépensés pour nous faire vivre au meilleur marché possible quand ils ont vu des aigrefins chercher à exploiter les temps pour réaliser des fortunes scandaleuses.

Sont-ils arrivés à leur but? Certainement non; ils ne le pouvaient pas, mais on doit leur rendre cette justice qu'ils n'ont rien ménagé pour tâcher d'enrayer le flot montant des appétits et la hausse constante des marchandises.

Aujourd'hui, après la signature de l'armistice, on pouvait espérer que des jours meilleurs allaient luire. Il n'en est, hélas! rien, et c'est tout le contraire qui se produit, à part quelques baisses sur les effets d'habillement et la chaussure. Mais tout ce qui concerne l'alimentation, le ravitaillement qui n'est pas monopolisé par le gouvernement subit des hausses inexplicables et injustifiées qu'il est du

devoir des parquets de ne pas permettre en poursuivant rigoureusement et sans pitié leurs auteurs devant les tribunaux, et surtout en usant le plus possible de la prison préventive, mais il ne faudrait pas que les petits seuls, les spéculateurs de quatre sous subissent cette prison préventive, ce sont les gros, surtout les gros qui doivent être atteints, car ce sont eux qui causent les plus gros dommages à la collectivité. Il n'est pas admissible qu'un marchand de légumes qui aura demandé quatre ou cinq sous trop cher un kilo de pommes de terre soit arrêté pendant qu'un mercanti pourra réaliser trois ou quatre cent mille francs de bénéfice par an avec ou sans monopole d'Etat. Voilà où il faut frapper, et nous comptons bien que les parquets s'y emploieront de toute la force de leur patriotisme.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

L'impérial froussard

Il y a juste dix ans aujourd'hui, l'empereur Guillaume accompagné de toute sa smala : femme, fils, fille, belles-filles, était allé en Alsace passer en revue les corps d'armée frontière en grand appareil, à cette occasion il prononça un discours qui, comme de coutume, eut un grand retentissement; à son arrivée à Strasbourg, il fut reçu et salué par le maire le Dr Schwander.

Où sont les neiges d'antan?

Qu'est devenu le bandit impérial qui menaçait à tout propos et hors de propos ses pacifiques voisins de l'épée aiguisée ou de la poudre sèche?

Dès qu'il sentit l'émeute gronder il fila prestement et s'enfuit honteusement comme un lâche vers la frontière hollandaise mettre son infecte peau à l'abri du peloton qui l'attend pour ses crimes sans nom et les vingt millions de morts dont il est responsable.

Le monde entier permettra-t-il que la Hollande dérobe au châtiement le misérable qui a fait couler tant de ruisseaux de sang pour vouloir le dominer?

Les gens simples espèrent que les Alliés ne permettront pas ce suprême défit et obligeront les Pays-Bas à le lui livrer sans aucune explication.

Nous n'ignorons pas que le droit d'asile est sacré pour les crimes ou délits politiques, mais peut-on vraiment assimiler à un crime politique l'œuvre de mort de ce bandit? Non, mille fois non.

Le sang réclame le sang, et il doit capier dans le sang les faits commis par son ordre.

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

—

Le Résident Général

On annonce officiellement l'arrivée de M. Flandin pour mercredi 31 décembre. De Bizerte où elle aura lieu le ministre se rendra directement à la Marsa en auto.

Aux Services Economiques
On annonce le prochain retour du capitaine Ph. Bériel, secrétaire général du Gouvernement Tunisien, qui serait démobilisé et rendu à la Direction des Services Economiques Indigènes où, sans froisser personne, sa présence est des plus nécessaires.

Gagner du temps...

Alors que les Allemands ont mis trente jours environ pour arriver par la Belgique devant Meaux, il leur a fallu le même laps de temps pour accomplir un trajet dix fois moindre, et encore prétendaient-ils ne pouvoir vider les lieux visés dans l'armistice dans le laps de temps imparti.

Mais cette manœuvre n'a pas pris avec Foch et il a fallu qu'ils s'exécutent, mais nous craignons fort que les Alliés ne montrent pas assez d'énergie pour faire respecter les autres conditions, et c'est ce qui désirent nos ennemis, car gagner du temps c'est gagner de l'argent. Le leur permettra-t-on? Et ne saurons-nous pas profiter de la victoire?

Dans la presse

Le « Journal de Tunis » annonce que son comité-directeur a choisi notre ami François Portelli pour la présidence du comité de direction.

Nous adressons à l'ami Portelli et au « Journal de Tunis » nos sincères félicitations.

Le « Sémaphore Algérien »

Nous félicitons notre confrère algérois qui vient d'agrandir son format pour pouvoir mieux lutter, dit-il, contre la bureaucratie, les abus et l'étatisme!

Avis à... Drumète

Ne jetons pas la pierre aux dames, même à la dame de pique, mais enfin, faudrait s'entendre... Jouer, faire jouer, tenir cagnotte, cela tombe-t-il sous le coup de la loi?... Si oui, de bons avertis en valent le double, qu'ils soient, croupiers marrons, argousins matés ou gogos périmiformes.

La mort de Bach-Hamba

On annonce la mort de Bach-Hamba, journaliste et ancien avocat au barreau de Tunis, survenue en Suisse, à la suite d'une attaque de grippe.

Bach-Hamba a joué un trop gros rôle en Tunisie pour avoir besoin de le rappeler.

Expulsé de Tunisie, il partit pour Constantinople où, dit-on, il entra dans l'administration turque qu'il aurait quittée pour se réfugier en Suisse à la déclaration de guerre de la Turquie à l'Entente. S'il a réellement agi ainsi, il lui sera beaucoup pardonné.

La Suisse et la liste noire

Le « Journal Officiel » ne publie plus que rarement de nouvelles listes noires.

La Suisse n'a jamais figurée dans aucune. Est-ce à dire qu'il n'y ait pas de maisons boches ou embochées en Helvétie? Evidemment non, puisque la « Winterthur » représentée à Tunis par M. Tedeschi.

Mais les négociants ou représentants, désireux de se créer des relations commerciales en Suisse, n'en ont pas moins un moyen fort simple d'être renseignés.

C'est de s'adresser à Paris, à la Direction générale des douanes ou au ministère du blocus, où ils apprendront si leurs correspondants ou clients sont admis au bénéfice du certificat de nationalité délivré par le consul de France de Genève.

Un rouage nuisible

Que l'on aille à Sfax, à Sousse, à Tunis ou à Bizerte, on aperçoit sur les quais des piles et des piles de céréales, et il y a celles qu'on ne voit pas qui sont emmagasinées dans tous les locaux où cela a été possible, et l'on se demande avec un déchirement de cœur quand on sait le rationnement qui est pratiqué en France, pourquoi le commissariat général de la marine marchande qui a réquisitionné notre flotte de commerce n'arrive pas à affecter une dizaine de bateaux à la Tunisie et autant à l'Algérie, car la situation est la même chez nos voisins, pour enlever tous ces grains qui seraient si utiles dans la métropole dans le moindre de temps possible?

S'il était dans l'intention du Gouvernement de les laisser des mois et des mois sur nos quais, il n'était réellement pas nécessaire d'allouer

des primes de célérité pour les premières livraisons.

Un courtier maritime, nous disait que la façon dont l'enlèvement est organisé, il faudra plus d'un an pour épuiser les stocks, et il ne savait même pas si l'été prochain des piles ne seraient pas encore en place.

« Sion nous confait ce soin, disait-il, nous nous débrouillerions pour que tout soit enlevé en 3 mois! »

Et il parlait le plus sérieusement du monde, n'ayant pas l'air de rire du tout; ce qui revient à dire que le commissariat général est un rousge néfaste qu'il faut faire disparaître promptement si l'on veut arriver à approvisionner promptement la métropole.

Nécrologie

M. L. Vallantin-Dulac, directeur de la Société Générale, Mme Vallantin-Dulac et leurs enfants ont eu la douleur de perdre M. F. Vallantin-Dulac, leur père, beau-père et grand-père, décédé à Blanzac (Charente) dans sa 85^e année.

Nous les prions d'agréer nos sincères condoléances.

— Madame Veuve Gaston Houette, fille de notre ami M. Curtelin, vice-président de la municipalité de Tunis, vient d'avoir la douleur de perdre sa fille aînée âgée de 13 ans, victime de la terrible grippe qui sévit toujours à Tunis.

Nous la prions ainsi que nos amis MM. Curtelin et Houette s'ingénieur des Travaux publics, grands-pères de la défunte, d'agréer nos bien vives condoléances.

— Nous avons appris avec le plus profond chagrin la mort de notre vieil ami Elie Castel, agent-voyer à La Goulette, survenu à l'âge de 61 ans.

Nous prions sa veuve et toute sa famille d'agréer l'expression émue de nos affectueuses condoléances.

BON POUR LE POTEAU

Un misérable tunisien à la solde des boches collaborait sous le pseudonyme de « Jean-sans-Peur » à la « Gazette des Ardennes ».

Léon Daudet qui mène dans l'« Action Française » une rude et salutaire campagne contre les traîtres et leurs suppôts, prenait récemment à partie un juif tunisien, nommé Scemama dit « Jean-sans-Peur » qui aurait collaboré au « Journal » avant de passer armes et bagages à la « Gazette des Ardennes », cette misérable et infecte feuille la solde des boches appartenant à un français nommé Prévot, originaire de l'Aisne, naturalisé allemand un an avant la guerre bien qu'habitant en France, tout comme Terrot, le fabricant de bicyclettes de Dijon :

J'ai reçu, de plusieurs côtés, dit Léon Daudet, des renseignements fort intéressants, sur le juif tunisien Scemama, détenu au camp de Giessen, qui collaborait naguère au journal des Letellier, sous le pseudonyme de « Jean-sans-Peur » et qui fut, pendant la guerre, un des rédacteurs de la « Gazette des Ardennes » et un des pires bourreaux de ses camarades prisonniers. Je laisserai parler ici les compagnons de captivité de ce misérable, que je suppose rentré en France, et qui doit être déferé, sans plus tarder, au conseil de guerre.

Un des témoins de ses manœuvres au camp de Giessen, prisonnier comme lui, le sergent S..., m'écrivit : « C'est un juif, originaire de Tunis. Un de ses oncles est banquier à Paris. Il s'est lui-même vanté d'avoir collaboré au « Journal » avant la guerre sous le pseudonyme de « Jean Sans Peur » et d'avoir pris part, dans cette feuille, à la campagne de rapprochement économique avec l'Allemagne... Scemama correspondait avec plusieurs hommes politiques. » Mon correspondant en cite un, patriote notoire, qu'il pense avoir été abusé par Scemama et qui voudra certainement, maintenant que le bandit est dévoilé, collaborer à son arrestation. Le sergent S... conclut : « Peu de jours avant mon départ du camp de Giessen, nous avions réussi

à nous procurer des morceaux déchetés d'un brouillon d'article, qu'il n'a pas été possible de reconstituer, mais qui portait sur l'Angleterre. »

Un autre compagnon de captivité de Scemama au camp de Giessen, le sergent F..., m'envoie, sur ce scélérat, les détails affreux que voici : « Lors de l'arrivée des prisonniers dans une partie du camp réservé, où nul n'avait le droit d'entrer, Scemama était chargé d'aller converser avec les nouveaux arrivants, pour tirer d'eux tous les renseignements qui pouvaient être utiles aux Boches. Il se faisait verser l'or dont plusieurs étaient porteurs, sous prétexte de le cacher, et le remettait aux Allemands. Ce n'est pas tout : Scemama fit partir en représailles une quarantaine de Français qui le connaissaient. Il fallait donc écarter ces gens indiscrets. Je puis vous citer un nom qui revient à la mémoire, l'adjudant P..., pilote aviateur, dut partir pour avoir reproché à ce mauvais Français le métier infâme qu'il faisait. Pour vous donner une idée de ce que furent ces représailles et pour faire ressortir l'horreur de l'acte de « Jean Sans Peur », je vous dirai que, sur 589 prisonniers du camp de Giessen parti en représailles, dans les premières lignes de Verdun, pour y construire des abris de mitrailleuses, des tranchées bétonnées, etc., 239 seulement revinrent. Ces chiffres m'ont été donnés par le lieutenant D..., du 71^e bataillon de chasseurs à pied de Saint-Dié. Aussi, comme vous pouvez vous en rendre compte, Scemama doit être jugé. Je lui ai promis, derrière mes fils barbelés, que nous nous retrouverions un jour. »

Sans doute, Scemama doit être jugé et le fossé de Vincennes l'attend. Il faut seulement que l'autorité militaire à laquelle il revient de droit, connaisse son refuge actuel et c'est là-dessus que les hommes politiques avec lesquels correspondait Scemama, dit « Jean Sans Peur » pourraient et devraient fournir des renseignements précis. Mon premier correspondant, le sergent S..., qui réside actuellement à Guéret, me signale qu'un professeur de philosophie au lycée de Poitiers, tout récemment encore détenu camp de Giessen, est très renseigné sur Scemama.

Nous ignorons totalement quel est ce juif tunisien du nom de Scemama qui a pris le pseudonyme de « Jean Sans Peur » dont nous nous servons à la « Petite Tunisie » depuis une trentaine d'années, il n'a jamais fait partie de notre rédaction, aussi nous avons tenu à protester auprès du directeur de l'« Action Française », nous ne l'aurions pas fait s'il ne s'était pas agi d'un tunisien. Le « Courrier de Tunisie » ayant signalé l'article, nous lui avons envoyé la copie de notre protestation.

Notre confrère s'est empressé d'enregistrer notre protestation, nous l'en remercions vivement.

Et maintenant quel est au juste ce Scemama qui aurait un oncle banquier à Paris.

Nous avons connu à Tunis plusieurs Scemama, d'origine algérienne, par conséquent français, mais aucun Scemama réfugié à Paris. Il y a là-bas beaucoup de Samama, d'origine tunisienne, de quel s'agit-il?

Nous supposons bien que les magistrats du conseil de guerre de Paris voudront chercher à le savoir pour lui faire payer cher sa trahison.

Le particulier est bon pour le poteau de Vincennes.

J.-S.-P.

A CEDER

après fortune faite

GRAND HOTEL de premier ordre dans une grande ville de Tunisie Belle clientèle - Facilités de paiement

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du journal.

LA BANQUE DE L'ALGÉRIE devant la Chambre

La séance du 10 octobre a été consacrée à l'examen de nombreux amendements déposés par M. Moutet qui les a soutenus avec la plus louable tenacité. Ces amendements dont quelques-uns étaient cependant fort utiles, ont été rejetés. Citons-en quelques-uns :

M. Moutet avait demandé qu'au lieu de 750.000 francs, le minimum de la redevance fut portée à 1.500.000 francs, somme très inférieure à celles des redevances payées à la colonie par la Banque dans ces dernières années. Il avait également demandé une augmentation du taux de la redevance prévue par la convention faisant ressortir fort justement que les délégations avaient demandé qu'elle fut portée de 0,50 à 1 franc par billet de 100 francs, c'est-à-dire qu'elle fut doublée. Sur cette simple observation faite par le rapporteur que la convention actuelle est plus profitable à l'Algérie que l'ancienne, — il n'eût plus manqué que cela ! — les amendements ont été rejetés.

Repoussé également l'amendement de M. Moutet demandant que le partage des bénéfices entre l'Algérie et la Banque commence dès que le dividende dépasse 110 francs, taux actuel. On a voté le projet du gouvernement : le partage n'aura lieu que lorsque le dividende dépassera 150 francs. Quand verrons-nous un tel dividende ? Un tel avantage pourrait bien être, en fait, une vulgaire offre de Gascon.

A retenir qu'à la suite d'une intervention de M. Moutet il a été ensuite déclaré par le ministre des Finances qu'il était reconnu par la Banque que la loi sur les bénéfices de guerre lui est applicable.

Ensuite a été encore rejeté par la Chambre l'amendement Moutet portant à 26 millions selon le vœu des délégations, au lieu de 18 du projet, les avances à faire par la Banque, pour l'agriculture et les coopératives. 2° l'amendement Moutet demandant 3 millions pour les Monts-de-Piété. 3° un amendement du même interdisant à la Banque (pour lui interdire toute concurrence contre les autres banques) des taux d'intérêts différents suivant les clients.

Pour tout partage au cours de cette séance il a été simplement promis par le ministre au nom de la Banque 1° des améliorations pour le personnel et 2° en faveur des mutilés et réformés une large application de la loi leur réservant certains emplois (réponse à l'amendement des députés algériens).

En somme, le projet n'a été amélioré que sur un point : le partage du dividende, mais au-dessus de 150... c'est-à-dire aux calendes grecques... Le système de la redevance par

les délégations, 1 franc par billet au lieu de 0,50 était clair et net, le système actuel peut nous réserver des déboires.

Enfin les avances ne sont pas au chiffre de 25 millions demandé par les délégations ; elles sont ramenées à 18 millions.

Et voilà le privilège qu'on se consentir pendant un quart de siècle !

Combattu en Algérie, que devons-nous dire nous pauvres Tunisiens qui ne recevrons rien du tout pas même un intérêt pour les sommes que nous déposons dans les caisses de la Banque de l'Algérie.

CHRONIQUE SOUSSIENNE

La ville de Sousse, malgré la guerre offre toujours au visiteur l'éclat de sa parure, la propreté de ses rues et son incomparable charme. On voit que l'on arrive dans une cité bien dirigée, sagement administrée, où tout le monde, commerçants comme particuliers et fonctionnaires, s'efforce de recueillir l'approbation de l'éminent administrateur qui dirige les destinées de la ville et dont le nom resplendit d'un bout à l'autre de la Tunisie, et à même depuis longtemps dépassé nos frontières.

On cite dans l'Afrique du Nord entr'autres les noms de deux hommes remarquables : Gallini, maire de Sousse, et Morinaud, maire de Constantine, qui se sont efforcés de donner à leurs chères cités une renommée du meilleur aloi, et ont consacré leur intelligence et leurs efforts à en faire des riches modèles.

Nous avons constaté avec un réel plaisir mélangé un peu d'amertume que la ville est bien approvisionnée en viande, légumes, poissons, et les prix sont bien au-dessous de ceux pratiqués à Tunis, grâce à la sage mesure de la taxe à laquelle chaque commerçant, marchand de poissons ou maraîcher doit se soumettre s'il ne veut encourir les rigueurs de la loi commune élaborée par un maître édile de bon sens et de poigne.

La population s'attendait bien à voir un jour l'honorable président du Tribunal M. Bonnefond prendre une retraite bien gagnée, mais ce jour-là elle ne le croyait pas si proche, aussi ses regrets sont profonds et sincères, car le distingué magistrat a su gagner les sympathies unanimes sinon le cœur des justiciables de son ressort.

Nous ne le laisserons pas partir sans lui faire part de ces regrets et des vœux qui l'accompagneront dans sa retraite que nous souhaitons pleine de quiétude et de sérénité.

Chez PAONESSA, artificier
Av. Jules-Ferry — TUNIS
Grand choix de drapeaux de toutes les nationalités alliées.

JOLIDENT DENTIFRICE IDÉAL
en vente partout 1,50
Agence pour la Tunisie :
77, Avenue de Paris — TUNIS

MAGASIN GÉNÉRAL

TUNIS

JOUETS - ETRENNES

VOIR NOS ÉTALAGES ET NOTRE EXPOSITION A L'INTÉRIEUR

Contre les pots-de-vin

On a discuté à la Chambre le projet de loi tendant à la répression des rémunérations occultes versées par les fournisseurs aux employés des maisons de commerce et des entreprises industrielles avec lesquelles ils sont en relations d'affaires.

M Ernest Lafont, socialiste unifié, combat le projet, qui trouve injuste et imprudent, et dont les répercussions peuvent atteindre des travailleurs qui, au cours de cette guerre, auront exercé des fonctions modestes, alors qu'ils peuvent s'étonner de voir l'indulgence accordée à de grands coupables.

— Les carburiers, par exemple, s'écrie M. Barthe, qui, un moment après ajoutera :

Ne conviendrait-il pas d'abord d'atteindre les personnes qui, dans l'entourage de certains ministres commettent des actes délictueux, absolument coupables ? Comment se fait-il que le consortium des huiles et matières grasses puisse nous faire payer l'huile plus cher que chez nos voisins alors que la matière première y est chez nous plus abondante ?

Une personne très haut placée dans ce consortium a tenté de corrompre un attaché de ministre. Pourquoi est-elle toujours à sa place ?

M. Lugol, rapporteur, défend le projet.

— Il y a eu, dans les chemins de fer, de graves abus ; de nombreux délits ont été commis.

La Chambre décide de passer à la discussion des articles.

L'article 1^{er} est adopté. Il complète l'article 178 du Code pénal, appliquant aux employés des entreprises privées les pénalités édictées sur les actes de corruption des fonctionnaires publics.

Maisons boches ou embochées

- Parfums d'Orsay
- Lampes Osram
- Lumière Lux
- Typograph machine à composer
- Lait condensé, marque Condensed Milk
- Adler, machines à écrire.
- Le Kaol, pour nettoyer les métaux.
- Le Ruberoid, pour toitures.
- Suchard, à Loerrach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.
- Fabrique de conserves de Lenzbourg, confitures et conserves. Maison allemande qui ne cache pas sa nationalité.
- J. W. Faber, crayons, encre, etc.
- Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.
- Compteurs électriques Aron.
- Odol, dentifrice de Dresde.
- Pompe centrifuge Weisse & Mousky de Halle-sur-Saale.
- Miele, bijouterie-argenterie.
- Filtres Berkefeld (Cie Française des).
- Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.
- Cette firme est-elle allemande, française anglaise ou suisse ?
- Alauzet, fabrique de matériel d'imprimerie et de presses à impressions.
- Mergenthaler, linothèque, machine à composer.

Koenemann, fabrique de baguettes pour cadres.
Marx et Oxo, extraits de viande.
Terrot, Automobiles et Cycles de Dijon, dont la réclame s'étend toujours à la devanture d'un marchand de cycles à Tunis.

Imprimerie spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

MAISONS RECOMMANDÉES

- Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.
- Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Elophe, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.
- Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON, — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.
- Pharmacie Seomama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier) 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.
- Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Quénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1833, 1, Rue Zerkoun, Tunis

Etablissements Grosdi-Back

Société anonyme, capital 10.000.000 de fr. — Siège social, 14, rue de Londres à Paris 13 et 15, rue Es-Sadikia, 2, rue des Belges et 22, rue d'Italie — TUNIS
Maison de Confiance Succursale de BIZERTE Maison de Confiance

Exposition et Mise en Vente
JOUETS et Articles pour ETRENNES

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH
14, avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles
Téléphone 553

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles = TUNIS
Télegr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tunis.

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots-poste Français
Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Espigadoras-Hieuses - Rateaux - Faucheuses
Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) — Tunis

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

RESTAURANT DU JAPON
G. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Raviole et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à TUNIS, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique